Acte rendu exécutoire par transmission en Sous-préfecture d'Aix en Provence

Le 18 DEC. 2015

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B674

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif au transport public de voyageurs à la demande (n°2015M055)

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :
FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services
Département Affaires Juridiques, Commande Publique et Patrimoine
Direction de la Commande Publique

02_5_09

BUREAU DU 17 DÉCEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif au transport public de voyageurs à la demande (n°2015M055)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne le marché relatif à l'exécution des prestations de services de transport public de voyageurs à la demande sur le périmètre de la Communauté du Pays d'Aix à l'exception des communes de Vitrolles et des Pennes-Mirabeau.

Sa conclusion est justifiée par l'échéance au 27 décembre 2015 du marché en cours (n°11M122).

Exposé des motifs :

Objet du marché :
Le marché est relatif au service de transport public de voyageurs à la demande sur le périmètre de la Communauté du Pays d'Aix.

Économie du marché :

La consultation n'a pas fait l'objet d'un allotissement et n'a pas été découpée en tranches.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une durée de 48 mois et n'est pas reconductible.

Il s'agit d'un marché à bons de commande dont les prestations sont traitées à prix unitaires. Conformément aux articles 77 et 169 du Code des marchés publics, les prix unitaires du bordereau de prix sont appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite des seuils annuel suivants :

minimum : 1 800 000 € HT, soit 1 980 000 € TTC
maximum : 3 600 000 € HT, soit 3 960 000 € TTC

Soit pour la durée d'exécution du marché (4 ans) :

minimum : 7 200 000 € HT, soit 7 920 000 € TTC
maximum : 14 400 000 € HT, soit 15 840 000 € TTC

TVA à taux réduit de 10 %

Les prix sont révisés à chaque anniversaire de la date de notification du marché.

Estimation du marché :

L'estimation annuelle du marché est de 2 100 000 € HT soit 2 310 000 € TTC, soit pour 4 ans de 8 400 000 € HT, soit 9 240 000 € TTC.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE
BOAMP
La Provence
et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient :

Prix des prestations : 60 %
Valeur technique de l'offre : 40 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 décembre 2015 a décidé d'attribuer le marché n° 2015M055 au groupement UTP / PASTOURET RUBAN BLEU / SUMA /AUTOCARS TELLESCHI pour un montant estimatif annuel non contractuel tiré du DQE de 2 008 020 € HT, soit 2 208 822€ TTC (et soit 8 032 080 € HT, soit 8 835 288 € TTC pour 4 ans) sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils minimum et maximum pour la durée du marché.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;
VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 77, 160 et 169 ;
VU la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 4 décembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M055 relatif au transport public de voyageurs à la demande groupement UTP / PASTOURET RUBAN BLEU / SUMA /AUTOCARS TELLESCHI pour un montant estimatif annuel non contractuel tiré du DQE de 2 008 020 € HT, soit 2 208 822€ TTC (et soit 8 032 080 € HT, soit 8 835 288 € TTC pour 4 ans) sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux

quantités réellement exécutées dans les limite des seuils minimum et maximum pour la durée du marché

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section fonctionnement du budget annexe des transports publics urbains de la CPA ; Section de fonctionnement, Nature : 611 qui dispose des crédits suffisants.

2015_B674

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif au transport public de voyageurs à la demande (n°2015M055)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015